

PROJET

ESPACES

BULLETIN
D'INFORMATION

Numéro 11 • Avril 2015

Sommaire :

Le point sur le projet ➤ Le processus de gestion des parcs ➤ Prochaines étapes

LE POINT SUR LE PROJET

L'élaboration du Cadre de référence (titre provisoire : *Cadre de référence des parcs et autres espaces publics pour le jeu libre et actif*) a exigé beaucoup de travail au cours des derniers mois. Le document de base est pratiquement achevé et une quarantaine de fiches sont en préparation. Le Comité aviseur a consacré en grande partie ses deux dernières réunions à la révision et à l'enrichissement de ce cadre.

D'autre part, l'équipe du projet Espaces poursuit son accompagnement des projets-pilotes. Voir le *Bulletin* numéro 10 de mars 2015 sur les projets-pilotes.

L'équipe a par ailleurs commencé à planifier la suite du projet Espaces. L'année 2016 sera en fait une année de transition, qui permettra d'assurer le « transfert des connaissances ». Plusieurs organismes à divers niveaux seront pressentis pour assurer la pérennité du projet, soit à titre de porteurs ou d'agents multiplicateurs. Il faudra notamment assurer un soutien aux municipalités et autres institutions publiques désireuses de s'engager, dans les années qui viennent, dans des démarches inspirées par ce que propose le projet Espaces.

Le présent bulletin porte principalement sur le processus de gestion des parcs. Ce modèle sera présenté en détail dans le document de base du *Cadre de référence* et plusieurs fiches y seront consacrées.



LE PROCESSUS DE GESTION DES PARCS

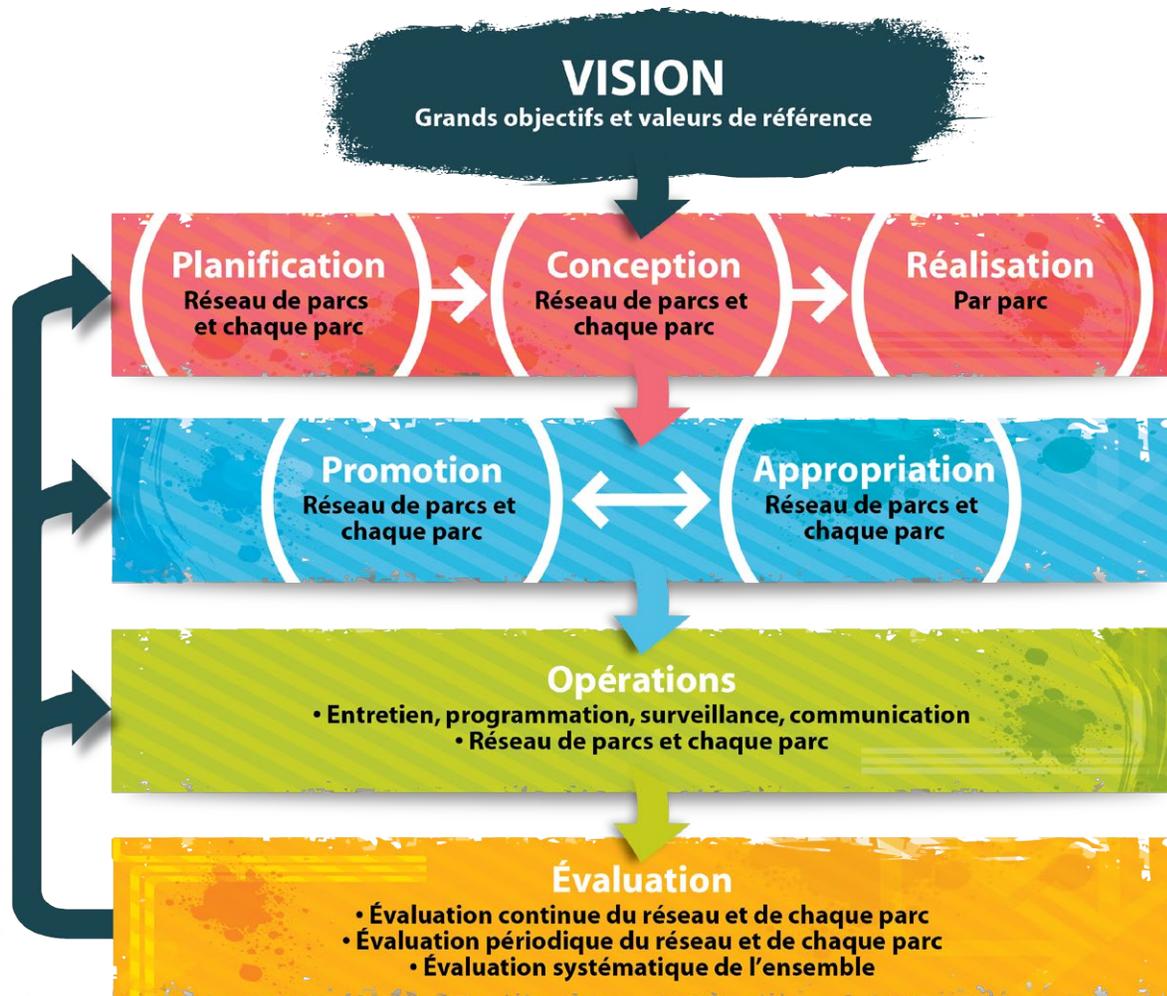
Les parcs publics sont un service essentiel pour les collectivités. Il a été démontré qu'ils ont une utilité sociale et environnementale, mais aussi qu'ils sont bénéfiques pour la santé et l'économie¹. Avec autant de retombées, la gestion des parcs doit être à la hauteur. Elle ne saurait se limiter à l'aménagement de quelques terrains de sport, à l'installation de structures de jeu et à leur entretien. Les parcs sont des biens publics et des « lieux de vie » qui méritent une attention particulière.

L'équipe du projet Espaces a conçu un modèle qu'elle propose aux municipalités pour assurer une gestion optimale des parcs sous leur responsabilité. Le « processus de gestion des parcs » que constitue ce modèle comprend plusieurs étapes et fonctions. Il s'applique à la fois à l'ensemble des parcs et à chaque parc. Car il faut d'abord

voir les parcs comme un réseau, où les parcs n'ont pas tous la même vocation prédominante, mais se complètent. Il est d'ailleurs intéressant qu'ils soient reliés entre eux par des voies de circulation favorisant le transport actif.

Le modèle proposé est avant tout une invitation à chaque municipalité à faire le point sur son propre réseau. « Y aurait-il lieu de faire une évaluation systématique de nos parcs? De développer une vision à long terme? D'entreprendre l'élaboration d'un plan? »

Les huit étapes proposées sont les suivantes : la vision, la planification, la conception, la réalisation, la promotion, l'appropriation, les opérations et l'évaluation. Ces étapes se succèdent, mais certaines peuvent se chevaucher. En voici un aperçu.



¹ Voir le Bulletin numéro 9 de février 2015, « Les parcs et espaces de jeu libre, un service essentiel ».

LA VISION

La vision est l'entrée en matière du processus et lui sert de toile de fond. Elle indique les grands objectifs et les valeurs de référence. Elle est une projection dans l'avenir, qui exprime essentiellement ce que l'on souhaite. Elle procède d'une observation fine de la réalité, du réseau actuel des parcs bien entendu, mais aussi de l'environnement plus large, incluant la population et les tendances démographiques. Il faut également regarder au-delà de la municipalité : l'offre de service en matière de loisir dans la région et dans les autres municipalités.

La vision peut s'inscrire dans les orientations générales de la municipalité, par exemple à l'occasion de l'élaboration d'un plan stratégique à long terme ou dans le cadre d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD), mais il importe qu'elle fasse l'objet d'un énoncé spécifique en matière de parcs et d'espaces de jeu.

LA PLANIFICATION

La planification articule le projet d'un réseau harmonieux, à développer, adapter et entretenir sur une longue période. Elle amorce réellement le processus qui vise à offrir aux citoyens des parcs sécuritaires, accessibles et plaisants.

À cette étape, il est important de considérer le contexte, l'offre et la demande, et de favoriser la participation des acteurs concernés. Une telle démarche permettra de fixer des orientations pour l'avenir et de faire des choix éclairés, tout en assurant l'utilité sociale, économique et environnementale du réseau. Les enjeux identifiés dans l'analyse pourront être intégrés dans diverses politiques reflétant les caractéristiques du milieu.

Le plan formulera des principes directeurs, qui serviront de références pour la localisation, les dimensions, la conception, l'aménagement ou le réaménagement de chaque parc. Ces principes serviront aussi de base pour déterminer les indicateurs de succès.

LA CONCEPTION

Déoulant du plan d'ensemble, la conception est le développement d'idées d'aménagement ou de réaménagement du réseau et de chacun des parcs pris séparément. En résultera pour chaque parc un plan-concept montrant à l'échelle le nouveau parc ou le parc à réaménager. Ce plan sera assorti d'une estimation des coûts et servira à préparer les devis pour les appels d'offres.

Il est préconisé de concevoir un aménagement par « zones » pour répondre à la multiplicité des besoins de développement des enfants. Le partage en zones constitue aussi un stimulant indirect au jeu libre par la configuration même des lieux et contribue au plaisir que les usagers peuvent retirer de la fréquentation du parc².

Le travail de conception est complexe, exige plusieurs décisions et appelle une collaboration poussée interservices mobilisant plusieurs spécialistes : professionnels en urbanisme, en architecture du paysage, en travaux publics, en loisir... La contribution des professionnels en loisir est indispensable si on veut vraiment que le réseau des parcs et chaque parc soient utiles à la population et procurent les retombées voulues.

LA RÉALISATION

La réalisation consiste principalement à aménager le réseau et chacun des parcs. Elle comprend aussi les achats d'équipements et leur installation, notamment les équipements d'aire de jeu et le mobilier. Elle peut se dérouler en plusieurs phases, et ainsi s'étaler sur plusieurs années, l'essentiel étant d'effectuer les travaux de base, soit la construction ou l'installation des infrastructures, dès la première phase, à partir du plan-concept. Il ne faut pas qu'un parc ait perpétuellement l'air d'un « chantier en développement ».

LA PROMOTION

La promotion consiste à faire connaître le réseau et les nouveaux aménagements en vue d'en assurer la fréquentation et l'utilisation des équipements. Un réseau de parcs renouvelé ainsi que tout nouveau parc ou parc réaménagé devraient ainsi faire l'objet d'un programme promotionnel spécifique. Il ne suffit pas de l'annoncer dans un bulletin municipal, sur le site de la Ville ou dans les hebdomadaires locaux, faire une inauguration officielle ou encore d'inscrire les activités qui s'y dérouleront dans le calendrier ou programme saisonnier. Cette promotion doit être planifiée pour rejoindre des groupes de population précis, les partenaires seront mobilisés pour relayer les messages.

² Voir les *Bulletins* numéro 6 et numéro 7 d'octobre et novembre 2014, « Le plaisir » et « Le parc, un espace de jeu naturalisé ».



L'APPROPRIATION

L'appropriation est l'étape au cours de laquelle la population apprend à apprécier les parcs et leurs équipements, ainsi que l'ensemble du réseau. C'est un processus graduel mais nécessaire pour que les parcs puissent s'animer d'eux-mêmes. C'est principalement l'achalandage et la satisfaction des usagers qui engendrent l'appropriation. Les usagers en sont les premiers animateurs et les premiers promoteurs, par le bouche-à-oreille.

On favorise l'achalandage notamment par la variété des possibilités d'activités libres et par l'offre ponctuelle d'animation programmée. Une façon consiste à y présenter des événements. Les rassemblements populaires non seulement représentent-ils des moments culturels importants dans la vie d'une communauté, ils permettent aussi de faire connaître le parc, ses attraits naturels et ses équipements d'aire de jeu. En somme, ils sont un atout non négligeable dans l'appropriation d'un parc et du réseau tout entier.

LES OPÉRATIONS

On entend par « opérations » l'ensemble des fonctions de gestion courante des parcs et de l'ensemble du réseau. Ces opérations sont généralement l'entretien, la programmation, les communications et la surveillance.

L'entretien est tout particulièrement important à des fins de sécurité et d'appropriation. Il se planifie et doit être régulier. Des inspections poussées et des travaux d'entretien doivent être prévus sur une base saisonnière, tandis que des interventions plus sommaires assureront la pleine fonctionnalité des équipements. Un bon programme d'inspection et d'entretien couvre tous les aspects (espaces verts, structures de jeu, mobilier, sentiers et allées, terrains sportifs, sanitaires, abris, clôtures, stationnements, etc.), et toutes les interventions font l'objet d'un historique à l'aide d'un registre.

L'ÉVALUATION

L'évaluation se partage en trois types : l'évaluation continue, l'évaluation périodique et l'évaluation systématique du réseau. Chaque type requiert des moyens distinctifs.

L'évaluation continue est la collecte régulière de données à partir des observations des employés, des commentaires ou plaintes des usagers, des inspections de terrain et d'équipements, et des situations imprévues (incidents, accidents, intempéries). Elle permet d'apporter des correctifs rapides pour que chaque parc fonctionne bien.

L'évaluation périodique est une opération plus complète qui peut être annuelle, mais la planification peut la prévoir

tous les deux ans ou trois ans. Il s'agit ici d'évaluer tous les aspects de chacun des parcs : nature (flore et faune), infrastructures (sentiers et allées, bâtiments, signalisation, clôtures, etc.), équipements de jeu, accessibilité, sécurité, fréquentation, satisfaction des usagers, satisfaction des partenaires, etc. Une telle évaluation peut conduire à des changements importants, qu'il s'agisse de la vocation d'un parc, de sa configuration, de la nature des équipements ou des services offerts.

L'évaluation systématique du réseau est enfin une opération globale qui devrait normalement être prévue dans le plan général. Elle consiste à examiner les fonctions de chaque parc avec les indices de fréquentation, à évaluer la complémentarité des fonctions d'un parc à l'autre, à voir aussi si ces parcs sont bien reliés entre eux et avec d'autres lieux publics. Cette évaluation peut aboutir à une révision du plan général.

PROCHAINES ÉTAPES

Les mois à venir vont être consacrés au parachèvement du *Cadre de référence* et à sa mise à l'épreuve sur le terrain, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de transfert de connaissances.

Par ailleurs, l'équipe du projet Espaces va continuer d'animer diverses présentations dans une série d'événements. Elle sera notamment présente :

- au 27^e colloque annuel du Carrefour action municipale et famille (CAMF) à Montmagny le 7 mai 2015;
- au 3^e Rendez-vous québécois du loisir rural à la Colonie des Grèves de Contrecoeur (Montréal) le 7 mai 2015;
- à la conférence *Bâtir une ville en santé – Un rôle gagnant pour les élus* au Marché Bonsecours à Montréal le 12 mai 2015;
- à la 38^e Session de perfectionnement de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) à Lévis le 26 mai 2015;
- à la 16^e Conférence annuelle du loisir municipal à Gatineau du 7 au 9 octobre 2015.

N'hésitez pas à consulter le calendrier du projet Espaces sur le site de l'AQLP : <http://www.loisirpublic.qc.ca>.

